

Madame, Monsieur,

Depuis maintenant plusieurs semaines, nous vivons au rythme de l'évolution de la pandémie du COVID 19.

Nous travaillons depuis quelques semaines sur un « plan de continuité d'activité » adapté à cette situation inédite, que nous avons complété dès vendredi 13 mars après les annonces du Président de la République. Ce plan de continuité d'activité fixe les orientations pour assurer un service de base pour nos locataires mais aussi nos gestionnaires de foyers et nos autres partenaires. Il a pour objectif de faire en sorte de conserver une activité minimum tout en renforçant les mesures de protection de la santé des salariés et de nos clients.

Après les annonces du Premier Ministre samedi 14 mars dernier, nous avons fermé dès le lundi 16 mars les accueils de l'ensemble de nos sites (siège, agences et bureaux de proximité), renforcé encore les mesures de protection, puis accéléré notre préparation au confinement qui s'annonçait.

Depuis mardi dernier, les salariés ont été renvoyés chez eux pour une durée minimum de 15 jours. Les collaborateurs continuent leur activité en télétravail, et les contacts restent possibles par mail ou téléphone.

Ainsi, vos interlocuteurs administratifs habituels restent joignables aux coordonnées suivantes :

- Laurence Debray - 06 85 27 07 41/ ldebray@atlantique-habitations.fr
- Fabienne Assofi-ripnel / fassofi@atlantique-habitations.fr
- Chantal Rocheteau / crocheteau@atlantique-habitations.fr
- Julie Bruneau / jbruneau@atlantique-habitations.fr

Vos interlocuteurs techniques habituels assurent un service d'urgence et vous pouvez les contacter aux coordonnées suivantes :

- Stéphane Scialom - 06 24 38 14 35 - sscialom@atlantique-habitations.fr
- Thierry Brunault - 06 22 68 61 33 - tbrunault@atlantique-habitations.fr

Vous pouvez compter sur notre accompagnement au quotidien face aux difficultés que vous rencontrez.

Si nécessaire, nous pouvons étudier avec les partenaires financiers qui ont permis la réalisation de vos ouvrages un aménagement de la dette ou des facilités permettant d'alléger le poids de la redevance que vous payez.

En effet, cette période de pandémie peut être génératrice, pour votre établissement, de difficultés financières sur l'année 2020 et nous en sommes tout à fait conscients. C'est pourquoi, nous vous proposons de nous faire remonter ces difficultés éventuelles.

Nous restons à votre disposition pour échanger selon vos besoins.

Vincent Biraud

Bien à vous,
